

2024_7_AC_Jurys_examens_IUT_LP_Metiers_Industrie_Industrie_Aeronautique_Motorisation

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle mention **Métiers de l'Industrie : industrie aéronautique**, parcours-type **Motorisation verte aéronautique** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Joseph MOYSAN

Suppléant(e) : Laurent CORNUEAU

Liste des membres :

Titulaire : Eva FERREIRA

Suppléant : Cyrille BAETZ

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres :

Mickaël PAGNIER

Cédric FAGES

Article 2 : Le Directeur de l'IUT et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 18/11/2024

Lionel
NICOD

Pour le Président et par délégation,
Le directeur de l'IUT

